## Carte tarifaire électricité Total Gas & Power Belgium Injection - mai 2021

## Conditions particulières relatives à la formule Injection en Région flamande – TVA non incluse

L'offre Total Gas & Power Injection est une formule tarifaire uniquement accessible aux consommateurs professionnels avec une installation de production d'énergie décentralisée d'une puissance AC maximale de 10 kVA, et ayant souscrit un Contrat de fourniture d'énergie avec une activation du Contrat d'injection pour l'électricité chez Total Gas & Power.

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région flamande. Ces conditions sont applicables :

- aux nouveaux Contrats de fourniture d'énergie de 1, 2 ou 3 ans établis en **mai** 2021 avec une activation du Contrat d'injection ;
- aux Contrats de fourniture d'énergie renouvelés en **juillet** 2021 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application) avec une activation du Contrat d'injection.

L'énergie produite et injectée sur le réseau devra faire l'objet d'une facturation conformément au contrat d'injection, à réaliser à travers la plateforme injection de l'espace client MyTotal (https://my.gas-power.total.be) par le client¹. A moins que celui-ci n'ait déclaré par écrit à Total Gas & Power qu'il décide recourir au service de Fluvius ou d'un autre fournisseur pour la gestion de son injection. Dans ce cas, la procédure prévue aux conditions générales du contrat d'injection s'appliquera.

## 1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe

	ENERGIE (C€/KWH)			DEDEVANCE EIVE (Clas)
Type de compteur	Jour	Nuit	Exclusif nuit	REDEVANCE FIXE (€/an)
Mono-horaire	5,2314	-	-	0,00
Bi-horaire	5,7700	4,0178	-	0,00
Mono-horaire et exclusif nuit	5,2314	-	4,0178	0,00
Bi-horaire et exclusif nuit	5,7700	4,0178	4,0178	0,00

Les tarifs fournisseur sont fixés pendant la période contractuelle.

L'offre Injection est soumise aux conditions générales de Total Gas & Power. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de Total Gas & Power (<a href="http://www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente">http://www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente</a>), les présentes conditions prévalent.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une proposition de facture est établie dans MyTotal dès que Fluvius indique à Total Gas & Power la quantité d'énergie que le client a injectée sur le réseau. Le client est alors en mesure de visualiser et accepter cette facture dans son espace client. Après validation par le client, Total Gas & Power acquitte la facture. Pour obtenir un accès à la plateforme Injection de l'espace client MYTOTAL, le client doit faire une demande par mail à l'adresse mygreenproduction@totalgp.be